

**MAIRIE DE  
WITTENHEIM  
- Haut-Rhin -**

**DECISION DE NON OPPOSITION  
A UNE DECLARATION PREALABLE**  
De modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la  
publicité ou une préenseigne  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Dossier déposé complet le 12 Mai 2023</b> <b>Dossier affiché en mairie le 12 Mai 2023</b>	<b>N° DP 068 376 23 J 002</b>
<b>Par :</b> JC DECAUX représentée par Monsieur SCHULTZ Guy-Michel <b>Demeurant à :</b> 27 Quai Olida 67540 OSTWALD <b>Pour :</b> Remplacement d'un mobilier de publicité <b>Sur un terrain sis à :</b> 4 rue de Guebwiller Cadastré : 32 0714	

**Le Maire,**

Vu la demande de Déclaration préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Vu la zone d'implantation du projet correspond à la Zone de Publicité Restreinte 1 du Règlement Local de Publicité (RLP),

**DECIDE**

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 20 JUIN 2023

Antoine HOMME  
Maire de Wittenheim

